La vie à la campagne sur ma fermette

La vie à la campagne avec la possibilité d'avoir une « Fermette

Une fermette est un usage complémentaire et subordonné à la fonction résidentielle qui permet des usages agricoles domestiques dont la garde de certains animaux de ferme à titre de loisir personnel et non comme activité lucrative, de production ou de reproduction à des fins commerciales.

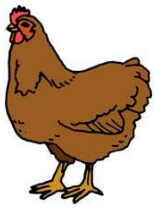

Est permis l'élevage d'au plus trente-cinq (35) animaux de basse-cour toutes catégories confondues parmi les lapins, les poules (excluant les coqs), les cailles, les faisans, est autorisé sans toutefois être de nature lucrative, c'est-à-dire ouvert au public ou destiné à l'abattage ou à la reproduction à des fins commerciales.

L'élevage de chiens (plus de deux), est formellement prohibé ainsi que l'élevage de porcs, vaches, chevaux, moutons etc…